

Pour que chaque ASCT reste ASCT, c'est maintenant que ça se joue !

Les projets de la direction sont maintenant clairs pour tous : elle veut faire la peau au métier d'ASCT ! Tous les choix récents, actuels ou annoncés pour l'avenir vont dans ce sens. La direction veut en finir avec l'idée même qu'un ASCT fait de l'accompagnement de trains ! Pour nos dirigeants, les ASCT doivent devenir des agents sédentaires, multitâches, moins payés, et remplaçables par n'importe qui !

La mise en place des Accueil-Embarquements, de l'EAS, le déploiement des portiques, la création des ESV, sont des étapes vers cette mort du métier d'ASCT !!



Demain, la direction a prévu de remplacer l'Accelio par l'outil Cosmo qui sera déployé aux ASCT mais aussi aux agents d'Escale (*après la tenu unique, ce sera l'outil unique*).

Dans la même veine, la direction prévoit aussi d'assermenter massivement les agents d'Escale.

L'ASCT n'aurait donc plus aucune spécificité propre, se verrait retirer le bénéfice de la réglementation roulante (Titre 1) et perdrait donc inévitablement leurs EVS.

La boucle serait ainsi bouclée et le métier d'ASCT aurait vécu ! Plus rien ne différencierait l'ASCT de l'agent d'Escale dont les missions seraient du renseignement et de l'orientation dans les gares, du filtrage, et accessoirement quelques missions de régularisations à quai ou à bord.

SUD-Rail propose aux ASCT de réagir tous ensemble !

Il est indispensable de réaffirmer que, quelles que soient les réorganisations, l'ASCT doit avant tout rester un métier roulant !

Pour cela, SUD-Rail propose d'exiger :

- ⇒ La garantie d'un maintien des ASCT au Titre 1 (*quelles que soient les évolutions de métier à venir et les établissements auxquels ils seront rattachés*).
- ⇒ Que chaque journée de travail d'un ASCT comporte, à l'avenir, une partie de la journée à bord des trains, y compris pour les agents LAF ou Transilien.
- ⇒ La création d'une prime ASCT de 450 € mensuels attribuable à tous les ASCT et comptant pour la retraite (*le métier d'ASCT est et doit rester un métier spécifique. Il contient aussi de nombreuses missions et est reconnu en terme de pénibilité*).
- ⇒ Le maintien des accords locaux lorsque les ECT sont éclatés en ESV ou EST.
- ⇒ Le maintien de parcours professionnels à l'ancienneté, lorsqu'au sein d'une même région, plusieurs ESV ont été créés (*ceci afin que tous les ASCT aient la possibilité d'évoluer sur l'activité Voyages*).
- ⇒ Qu'aucune école ne sera organisée à l'avenir directement sur l'activité Voyages (*pour que chacun apprenne le boulot d'abord en TER ou à Transilien, pour reconnaître ensuite l'expérience, pour garantir l'équité, et enfin pour donner des perspectives d'évolution à tous*).
- ⇒ Que des garanties soient données sur le déroulement de carrière des ASCT et donc que des quotas de positions, niveaux et qualifs soient garantis dans les années à venir aux ASCT malgré la création d'établissements multi-métiers.

Obtenir la garantie d'un maintien des ASCT au Titre 1 et que chaque journée de travail d'un ASCT comporte, à l'avenir, une partie de la journée à bord des trains.

La direction voulant sédentariser notre métier, exiger que chaque journée de travail comporte une partie à bord des trains tout en restant régi par le titre 1 (réglementation roulante) est essentiel ! Cela est même urgent pour les équipes LAF en TER et au Transilien mais cela sera vital très rapidement aussi pour les agents Voyages ou Ouigo, vu les projets dans tiroirs de la direction.

Obtenir le maintien des accords locaux et de parcours professionnels lorsque les ECT sont éclatés en ESV ou EST.

La démarche entamée il y a quelques années sur Reims et Strasbourg notamment se poursuit. Les ECT sont cassés un à un pour laisser place à des établissements multi-métiers dédiés à une activité.

Cela conduit à une remise en cause des accords locaux et des parcours professionnels. Pour SUD-Rail, quelle que soit l'organisation des établissements d'attache, un ASCT doit continuer à bénéficier des accords locaux existants, et doit avoir la garantie de continuer à pouvoir évoluer à l'ancienneté du TER vers le TGV.

Dans le même ordre d'idée, il faut obtenir la garantie qu'aucune école ne sera à l'avenir organisée directement sur l'activité Voyages.

Les équipes SUD-Rail seront sur le terrain la 1ere quinzaine de mai pour partager ces revendications avec les ASCT

Obtenir la création d'une prime ASCT de 450 € mensuels attribuable à tous les ASCT et comptant pour la retraite.

Que ce soit en terme de sureté, de sécurité ou de relation avec les usagers, l'ASCT occupe un poste spécifique, comparable à aucun autre, et qui nécessite une vraie qualification. Nous tenons à ce que ça reste le cas. Il serait enfin temps que la direction reconnaisse notre métier à sa juste valeur et cesse de dévaloriser ce rouage vital que constitue le métier d'ASCT. Pour SUD-Rail, une prime de 450 € versée à tous les ASCT serait un signe de reconnaissance ; allons la chercher tous ensemble !

Obtenir des garanties sur le déroulement de carrière des ASCT.

Avec la généralisation des ESV et EST à la place des ECT, ces réorganisations peuvent ne pas être sans conséquences pour les ASCT en termes de notations dans les années à venir.

SUD-Rail pense que des contingents de positions, niveaux et qualifs doivent être garantis pour les ASCT dans le futur.

SUD-Rail propose aux autres fédérations syndicales de poser une DCI nationale Trains unitaire pour porter haut et fort ces revendications auprès de la direction nationale.

L'ASCT de demain vu par la direction !



1. Sédentaire au Titre 2 sans plus aucun accord local.
2. Assurant des taches multiples sans rapports avec les missions actuels d'un ASCT.
3. Sans aucune garantie de pouvoir évoluer vers le TGV.
4. Remplaçable par n'importe qui sans formation préalable.
5. Sans EVS ou presque du fait de la sédentarisation.
6. Sans garantie en ce qui concerne les notations.

L'ASCT de demain vu par SUD-Rail !



1. Roulant au Titre 1 avec le bénéfice des accords locaux actuels.
2. Assurant uniquement mais intégralement les 21 situations professionnelles de l'ASCT.
3. Garantie d'un parcours professionnel à l'ancienneté menant du TER vers le TGV.
4. Reconnu pour sa formation et ses compétences.
5. Avec les EVS et une nouvelle prime spécifique ASCT de 450€ mensuels
6. Avec des garanties, que demain, leur déroulement de carrière sera préservé au niveau des notations.